



**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA GUYANE**

Commission permanente du mardi 13 mars 2007.

Délibération n°000066 Première ventilation 2007 relative à la Formation Professionnelle de Guyanais en Mobilité

L'an deux mille sept et le mardi 13 mars à 15 heures 00, le Conseil Régional s'est réuni en Commission permanente à Cité Administrative Régionale «Salle de Commission Permanente», sous la présidence de Monsieur Antoine KARAM, Président de la Région Guyane.

Étaient présents: M. Antoine KARAM, M. Georges ELFORT, Mme Muriel ICARÉ, M. Bernard LOE-MIE.

Étaient absents : Mme Chantal BERTHELOT, M. José GAILLOU, Mme Marie-José LALSIE, M. Jean-Paul FERREIRA, M. Serge FÉLIX, Mme Célinie BOURDON.

La commission permanente statuant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Entendu le rapport n°CP-000462 du Président du Conseil Régional ;

Entendu l'avis de la Commission Formation Professionnelle – Education du Mercredi 28 Février 2007 à 11h30

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Région Guyane de son rapport n°CP-000462

ARTICLE 1 : DÉCIDE d'affecter la somme de **TRENTE DEUX MILLE CINQUANTE SEPT EUROS ET QUATRE VINGT CENTIMES (32 057,80 €uros)** pour la formation professionnelle de Guyanais en mobilité.(tableau joint en annexe)

ARTICLE 2 : La somme correspondante sera imputée sur le Chapitre 931, Article 9311 du Budget de la Collectivité Régionale pour 2007.

ARTICLE 3 : DONNE MANDAT à Monsieur le Président de la Région Guyane pour signer tous les actes afférents à cette opération

Certifié exécutoire,
transmis à Monsieur le Préfet le :

19 MARS 2007

Le Président du Conseil Régional

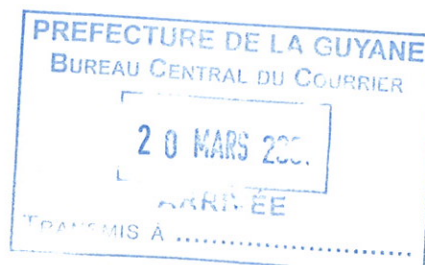
POUR	CONTRE	ABSTENTION
4	0	0

Fait et délibéré à Cayenne,
en séance publique, le 13 mars 2007.

Le Président du Conseil Régional



Antoine KARAM



FORMATION PROFESSIONNELLE DE GUYANAIS EN MOBILITÉ
PREMIERE VENTILATION 2007
COMMISSION PERMANENTE DU 28 MARS 2007



NOMS - PRENOMS	INTITULE DE LA FORMATION	FRAIS DE FORMATION	ALLOCATION COMPLEMENTAIRE	CHARGES SOCIALES	PRIME D'EQUIPEMENT	TOTAL	OBSERVATIONS
RODRIGUEZ Angela	Dermographe d'art	3 859,80 €	0 €	0 €	0 €	3 859,80 €uros	
CAZAL Raymond	Brevet de pilote de ligne théorique (ATPL/A)	5 000 €	0 €	0 €	0 €	5 000 €uros	
FORDE Jamal	Conducteur Ambulancier	5 000 €	0 €	0 €	0 €	5 000 €uros	
ACHEN Charly	BEP maritime	4 48,00 €	3 460,00 €	641,50 €	0 €	4 549,50 €uros	
DEEL Michel	BEP maritime	4 48,00 €	3 460,00 €	641,50 €	0 €	4 549,50 €uros	
GASPART Gilbert	BEP maritime	4 48,00 €	3 460,00 €	641,50 €	0 €	4 549,50 €uros	
LORENARD Dinel	BEP maritime	4 48,00 €	3 460,00 €	641,50 €	0 €	4 549,50 €uros	
TOTAL		15 651,80 €uros	13 840 €uros	2 566,00 €uros	0 €uros	32 057,80 €uros	

LE PRESIDENT DE LA REGION GUYANE

